

Ce nouveau service mutualisé ouvert aux personnels de l'iSm2 va permettre dans un premier temps de réaliser en toute autonomie des analyses de routine en spectrométrie de masse flash basse résolution.

Les utilisateurs-trices auront la possibilité de réaliser, sur demande, des séparations et analyses de masse de mélanges par :

* chromatographie liquide haute performance avec double détection (UV à barrette de diodes et spectrométrie de masse ESI/APCI)

* par chromatographie en phase gazeuse avec détection FID et Spectrométrie de Masse (IE Impact électronique)

EQUIPEMENTS

- Chaîne HPLC Hitachi (séparation en phase inverse)
- Spectromètre de masse Advion : flash MS et LC-MS
- Chaîne GC-MS Agilent 5977B

Le service se situe au service 452 (labo 113-114, équipe Chirosciences) et est géré par M^{me} Virginie HÉRAN (IGE AMU) et M^{me} Sabine CHEVALLIER (IGE CNRS).

GESTION

La gestion administrative, financière et l'organisation générale de l'utilisation des équipements, de la maintenance des appareils sont sous la responsabilité des deux ingénieures.

Les achats sont supportés financièrement par l'institut et les équipes utilisatrices des équipements. Les devis de réparation, achat équipement (hors consommables courants, solvants, filtres, seringues, flacons, gants...) seront présentés préalablement en directoire pour une validation.

Un bilan de l'utilisation des équipements et le bilan des achats seront communiqués deux fois par an aux responsables d'équipe.

ORGANISATION

Les procédures et bonnes pratiques sont établies par les ingénieures. L'utilisation des équipements et du laboratoire doit se faire dans le respect des règles d'hygiène et sécurité.

Pour des raisons de sécurité, vous devez porter vos équipements de protections individuels (EPI), utiliser la sorbonne pour toute manipulation de produits et solvants.

A aucun moment vous ne devez intervenir sur les appareils en dehors des préconisations du tutoriel.

Les ingénieures se réservent le droit d'accorder ou non l'accès et l'utilisation des équipements en autonome, droit conditionné par le suivi et la validation des acquis au cours de la formation initiale.

Les utilisateurs-trices sont responsables de l'usage des équipements et de leur nettoyage après utilisation.

Un mauvais usage des équipements pouvant conduire à leur dégradation entraînera l'exclusion des utilisateurs-trices ne respectant pas les règles.

En dehors de l'utilisation de routine par les utilisateurs-trices, toutes demandes particulières (Mises au point de méthodes de séparation par HPLC-MS et GC-MS) devront être planifiées et réalisées par les ingénieures en charge du service.

Dans ces cas particuliers, les ingénieures pourront être considérées comme collaboratrices aux travaux de recherche et figurer comme co-auteurs sur les publications qui en résulteraient.

FONCTIONNEMENT

Le service d'analyses sera ouvert du lundi au vendredi de 9h-12h et de 13h-17h30. Les ingénieures seront là pour veiller au bon fonctionnement du service. En cas de problèmes, veuillez en informer immédiatement une des deux ingénieures. La maintenance des équipements sera réalisée sur les créneaux d'utilisation. En dehors de ces horaires, veuillez consulter les ingénieures.

Le service sera potentiellement fermé pendant certaines périodes de vacances planifiées et communiquées à l'avance.

Les utilisateurs-trices pourront accéder au service après initiation et vérification qu'ils se conforment bien aux procédures, aux consignes transmises et affichées.

Les réservations se font sur la plateforme de réservation GRR dont vous aurez reçu le lien d'enregistrement.

Chaque utilisateur-trice pourra réserver au maximum deux créneaux de 15 minutes par jour (consécutifs ou non consécutifs) sur le calendrier établi. Un accord pour passer une série de plusieurs échantillons devra être préalablement demandé aux ingénieures, et pourra être accordé en fonction de la disponibilité des équipements.

La réservation implique l'engagement d'utilisation : il ne serait pas correct vis-à-vis des autres utilisateurs-trices de bloquer des appareils sans les utiliser. En cas d'abus, les réservations suivantes des utilisateurs-trices en cause seront limitées d'office.

PRÉPARATION, ANALYSE ET STOCKAGE DES ÉCHANTILLONS

Le laboratoire du service (et en particulier la sorbonne) n'est pas un lieu de stockage d'échantillons au-delà du temps de préparation et d'analyse.

Chaque analyse nécessite sur place plusieurs étapes :

1. la préparation de l'échantillon pesé précisément (solubilisation, dilution sans dépasser la concentration maximale autorisée, filtration),
2. la conduite de l'expérience (temps de préchauffage, injection, visualisation du résultat),
3. le nettoyage du poste de travail, de la seringue, de la boucle d'injection,
4. l'enregistrement et le transfert des données,
5. la déconnexion et la mise en pause du système
6. l'élimination des déchets solides et liquides dans les containers (seau noir, flacons)

Tout le protocole est décrit sur le tutoriel et devra être scrupuleusement respecté.

RECUPERATION ET ANALYSES DES DONNEES

Les utilisateurs-trices pourront se connecter uniquement à ENT AMU (raccourci sur le bureau) pour rapatrier les résultats. Les clés USB et consultation de sites internet ne sont pas autorisés sur l'ordinateur du service.

Les utilisateurs-trices devront impérativement remplir le cahier de notation situé sur la table pour inscrire les informations demandées, avant de quitter les lieux.

CONCLUSION

Toute personne souhaitant avoir accès au service de spectrométrie de masse devra préalablement avoir signé la charte d'utilisation et reconnait avoir lu ce règlement.

Pour les personnels sous-contrats (doctorants, postdoctorants, ATER, stagiaires...), cette charte devra aussi être signée par leur responsable scientifique. Ce dernier est responsable du respect du protocole de préparation appliqué à ses échantillons, ainsi que de l'utilisation des équipements du service par lui-même ou par les personnes qu'il encadre.

En cas de manquement, les ingénieures se verront obligées de suspendre les activités de l'utilisateur-trice.

Virginie HÉRAN et Sabine CHEVALLIER, ingénieures, responsables du service.

Je, soussigné,

en qualité de

dans l'équipe

sous la responsabilité de

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du service d'analyse mutualisé de l'iSm2.

En signant cette charte, j'accepte et je m'engage à en respecter les termes. En cas de non-respect du règlement, mes droits d'accès seront suspendus.

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé » de l'utilisateur et de son encadrant.